

Arrêté N° 2024-281

**portant nomination de Mme Christine MORIN-MESSABEL
en qualité de Vice-présidente « Egalité et lutte contre les discriminations »**

La Présidente de l'Université Lyon 2

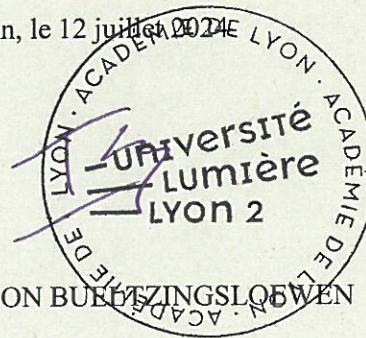
- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** l'arrêté 2024-220 du 18 juin 2024 portant nomination de Mme Christine MORIN-MESSABEL en qualité de chargée de mission « égalité et lutte contre les discriminations »
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 27 octobre 2023 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** la démission de Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2 à effet du 18 juin 2024 ;
- Vu** la délibération 2024-42 du Conseil d'administration du 5 juillet 2024 portant élection de Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN à la présidence de l'Université à compter de cette même date,
- Vu** la délibération 2024-45 du Conseil d'administration du 12 juillet 2024 portant avis sur la nomination de Vice-présidents et Vice-présidentes,

Arrête :

Article 1 : Madame Christine MORIN-MESSABEL est nommée Vice-présidente « Egalité et lutte contre les discriminations ».

Article 2 : La mission prend effet à compter du 12 juillet 2024, et donne lieu à une équivalence horaire de 96 HETD à proratiser sur l'année universitaire 2023-2024, conformément à la délibération du Conseil d'administration restreint susvisée.

Fait à Lyon, le 12 juillet 2024



Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN